

General, qui ont été admis ce jour-là à ce sujet à l'Audience de Sa Sainteté, après qu'Elle eut assisté à la Congregation ordinaire du St. Office. On est aussi toujours dans l'esperance que la bonne harmonie sera rétablie dans peu entre le St. Siège & le Roi de Sardaigne; parce que ce Prince a de nouveau écrit de sa propre main une Lettre au Pape touchant les Brefs accordés au feu Roi son Pere sous le Pontificat de Benoît XIII. qui sont le sujet des differends entre les deux Cours. Par cette Lettre, conçue en des termes fort soumis, Sa Majesté Sardaignoise nomme Clement XII. lui-même pour être le Juge de ces differends: Ainsi l'on n'est plus dans l'impatience que de voir la reponse que ce Pontife y fera. Mais voici un nouveau point assez embarrassant pour la Cour Romaine.

IV. Le Comte Porta, Ministre de l'Infant d'Espagne Don Carlos Duc de Parme, dans une Audience particuliere qu'il eut du St. Pere sur la fin de Novembre, lui demanda de la part de Son Altesse Royale la restitution des deux Fiefs de Castro & de Ronciglione. Le Pape se contenta de repondre à ce Ministre, que ses Prédecesseurs ayant incorporé ces Fiefs au St. Siège pour de fortes raisons, il ne pouvoit pas les aliéner: Cependant, comme cette affaire est de la derniere importance, il s'entretint fort long tems le même jour avec les Cardinaux Origho, Pico, Corradini, Davia & Petra sur cette demande; & le Comte Porta après avoir dépêché un Exprés au Duc son Maître pour l'informer de cette reponse, alla confeter là-dessus avec le Cardinal Banchieri, & le Cardinal Albani Camerlingue, & de suite avec le Pere Benites, Dominicain, & Agent d'Espagne.

V. On assure que l'affaire du Cardinal Coscia est enfin terminée; & que son Eminence sera mit